



MAIRIE DE SALLES D'ANGLES

ARRÊTÉ DU MAIRE**portant mise en demeure de procéder à l'évacuation d'un dépôt sauvage d'encombrants
et de déchets sur un terrain privé**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.541-2 et suivants relatifs à la gestion des déchets ;

Vu le Code pénal, notamment l'article R.635-8 relatif aux dépôts illégaux de déchets ;

Considérant qu'il est fréquemment constaté que des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature, sur le terrain situé ZD 49, Saint-Jacques (Dit Cimetière des chiens) appartenant à Monsieur Raphaël Landry, portent atteinte à la salubrité et à l'environnement ;

Considérant qu'il appartient au propriétaire du terrain de prendre toutes mesures nécessaires pour faire cesser cet état de fait et assurer le maintien en bon état de salubrité de sa propriété ;

ARRÊTE :**Article 1er –**

Monsieur Raphaël Landry, propriétaire du terrain sis Saint-Jacques – 16130 Salles d'Angles est mis en demeure de procéder, à ses frais, à l'évacuation complète des déchets et encombrants déposés sur ledit terrain, dans un délai de 30 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 –

Les déchets devront être évacués vers une installation de traitement ou de valorisation agréée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 –

À défaut d'exécution dans le délai imparti, la Commune de Salles d'Angles pourra faire procéder d'office, aux frais et risques du propriétaire, à l'évacuation des déchets conformément à l'article L.2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées.

Article 4 –

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Landry Raphaël et affiché en mairie.

Article 5 –

Monsieur le Maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Sous-Préfecture pour information.

Fait à Salles d'Angles, le 27 octobre 2025.

Le Maire, Marcel GERON.

